



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/64/Add.1
25 novembre 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-dix-septième réunion
Montréal, 28 novembre - 2 décembre 2016

Addendum

PROPOSITION DE PROJET : SWAZILAND

Le présent document est publié pour :

- **Ajouter** le paragraphe 15 (bis) comme suit :

Révision de l'accord du PGEH

15 (bis). Le 21 novembre 2016, le Secrétariat de l'ozone a informé le Secrétariat du Fonds que la consommation de HCFC de 2009 à 2012 pour le Swaziland avait été mise à jour après avoir déduit la quantité de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés qui avait été auparavant comptabilisée comme consommation selon l'article 7 du Protocole de Montréal. Suivant ce qui précède, le paragraphe 16 et les annexes 1-A et 2-A de l'Accord ont été mis à jour (puisque la consommation référence a été modifiée), tel qu'indiqué à l'annexe I du présent document. L'Accord pleinement révisé sera annexé au rapport final de la 77^e réunion. Le Secrétariat note également que le pays respecte les objectifs de l'Accord pour la période de 2013 à 2015, suivant la révision des données de consommation de HCFC.

- **Remplacer** le paragraphe 17 avec ce qui suit :

RECOMMANDATIONS

17. Le Secrétariat du Fonds recommande ce qui suit au Comité exécutif :

- (a) Prendre note du rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) au Swaziland;

- (b) Noter que le Secrétariat du Fonds a mis à jour les annexes 1-A et 2-A de l'Accord entre le gouvernement du Swaziland et du Comité exécutif en fonction de la consommation de HCFC admissible révisée et le paragraphe 16 pour indiquer que l'Accord révisé remplace celui qui avait été conclu à la 70^e réunion, comme il est indiqué dans l'annexe I du présent document;

18. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale de la troisième tranche du PGEH pour le Swaziland, ainsi que le plan de mise en œuvre de 2017-2018 pour la tranche correspondante et les coûts d'appui associés aux niveaux de financement indiqués dans le tableau ci-dessous, étant entendu que si le Swaziland décidait de procéder à des remplacements et entretiens connexes de réfrigérants inflammables et toxiques dans des équipements de réfrigération et de climatisation originalement désignés pour des substances ininflammables, il le ferait en assumant toutes les responsabilités et tous les risques connexes, et uniquement en vertu des normes et protocoles pertinents :

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination du HCFC (phase I, troisième tranche)	50 000	6 500	PNUE

Annexe I

TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD MIS À JOUR ENTRE LE GOUVERNEMENT DU SWAZILAND ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROCHLOROFLUOROCARBURES.

(Les changements pertinents sont en gras pour faciliter la référence)

16. Le présent Accord révisé remplace l'Accord conclu entre le gouvernement du Swaziland et le Comité exécutif à la 70^e réunion de ce dernier.

APPENDICE 1-A : LES SUBSTANCES

Substance	Annexe	Groupe	Point de départ des réductions globales de consommation (tonnes PAO)
HCFC-22	C	I	1,7
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés			5,6
Total			7,3

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
1,1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	s.o.	s.o.	1,80	1,80	1,62	1,62	1,62	1,62	1,62	1,17	s.o.
1,2	Consommation totale maximum autorisée des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	s.o.	s.o.	1,80	1,80	1,53	1,53	1,53	1,53	1,53	1,11	s.o.
2,1	Financement convenu pour l'agence principale PNUE (\$US)	75 000	0	55 000	0	0	50 000	0	0	30 000	0	210 000
2,2	Coûts d'appui pour l'agence d'exécution principale (\$ US)	9 750	0	7 150	0	0	6 500	0	0	3 900	0	27 300
2,3	Financement approuvé (\$ US) pour l'agence d'exécution coopérante (PNUD)	667 948	0	0	0	0	0	0	0	0	0	667 948
2,4	Coûts d'appui pour l'agence d'exécution coopérante (\$ US)	50 096	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 096
3,1	Total du financement convenu (\$ US)	742 948	0	55 000	0	0	50 000	0	0	30 000	0	877 948
3,2	Total des coûts d'appui (\$ US)	59 846	0	7 150	0	0	6 500	0	0	3 900	0	77 396
3,3	Total des coûts convenus (\$ US)	802 794	0	62 150	0	0	56 500	0	0	33 900	0	955 344
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue aux termes du présent accord (tonnes PAO)											0,59
4.1.2	Élimination de HCFC-22 à réaliser dans le cadre de projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)											0,00
4.1.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-22											1,11
4.2.1	Élimination totale de HCFC-141b, contenu dans des polyols prémélangés importés , convenue en vertu du présent Accord (tonnes PAO)											5,60
4.2.2	Élimination de HCFC-141b, contenu dans des polyols prémélangés importés , à réaliser dans le cadre de projets approuvés précédemment (tonnes PAO)											0,00
4.2.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-141b, contenu dans des polyols prémélangés importés											0,00

